

CONSEIL DE SURVEILLANCE Séance du lundi 24 juin 2024

Délibération N°04/2024

Affectation des résultats 2023

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT VOIX DELIBERATIVE

Présents :

- **Monsieur François BAYROU**, Maire de Pau, Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur le Docteur Jean LACOSTE**, représentant de la ville de Pau, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Jean-Louis CALDERONI**, Maire de Bizanos, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Monsieur Mohamed AMARA**, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI**, représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame Sandrine BARADAT**, représentante des organisations syndicales (CGT),
- **Monsieur Pierre PEYRE**, désigné par Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
- **Madame le Docteur Catherine DUBROCA**, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS,
- **Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD**, désigné par Monsieur le Préfet,
- **Madame Juliette COLINMAIRE**, Association Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet,
- **Madame Anne-Marie PEENE**, Ligue contre le Cancer, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet.

Excusés :

- **Madame Geneviève BERGÉ** représentant le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **En cours de nomination**, représentant de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médicotechniques (CSIRMT),
- **Monsieur le Docteur Eric MONLUN**, représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Monsieur Denis LAVROF**, représentant des organisations syndicales (CFDT).

Délibération N°04/2024

Affectation des résultats 2023

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 (3°) et suivants,

VU le rapport financier remis aux membres du Conseil de surveillance (document préparatoire),

VU la concertation du Directoire en date du 17 juin 2024,

VU l'avis de la Commission Médicale d'Établissement en sa séance du 18 juin 2024,

VU l'avis du Comité Social d'Établissement en sa séance du 20 juin 2024,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Votants : 11

Abstentions : 1

Contre : 0

Pour : 10

DECIDE :

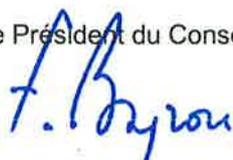
- Au regard du résultat comptable de l'exercice 2023 :

Intitulé des Comptes de Résultat	RESULTAT COMPTABLE 2023	Solde au 31/12/2022		RESULTAT A AFFECTER Solde au 31/12/2023
		110 Report à nouveau excédentaire	119 Report à nouveau déficitaire	
Activité principale	-11 463 784,61	945 623,54		-10 518 161,07
Unité de Soins de Longue Durée	-624 249,73	0,00	-1 748 259,97	-2 372 509,70
section hébergement	-408 717,04		-503 484,90	-912 201,94
section dépendance	-233 137,18		-212 317,53	-445 454,71
section soins	17 604,49		-1 032 457,54	-1 014 853,05
Instituts de Formation	-117 750,92		-258 472,79	-376 223,71
Groupement Hospitalier de Territoire	0,01			0,01
TOTAL GENERAL	-12 205 785,25	945 623,54	-2 006 732,76	-13 266 894,47

L'adoption des propositions d'affectations suivantes :

Intitulé des Comptes de Résultat	RESULTAT A AFFECTER Solde au 31/12/2023	Proposition d'affectation		
		10686- Reserve de compensation	106820 Excédents affectés à l'investissement	110/119 Report à nouveau (excédentaire/déficitaire)
Activité principale	-10 518 161,07			-10 518 161,07
Unité de Soins de Longue Durée	-2 372 509,70	0,00	0,00	-2 372 509,70
section hébergement	-912 201,94			-912 201,94
section dépendance	-445 454,71			-445 454,71
section soins	-1 014 853,05			-1 014 853,05
Instituts de Formation	-376 223,71			-376 223,71
Groupement Hospitalier de Territoire	0,01			0,01
TOTAL GENERAL	-13 266 894,47	0,00	0,00	-13 266 894,47

Le Président du Conseil de Surveillance,



François BAYROU

Fait à Pau, le 24 juin 2024

Pour ampliation,

Le Directeur,

Julien ROSSIGNOL